

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 24 juillet 2018

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 17/07/2018
Présents : 17	<i>L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Bernard SALLETES
Votants : 19	
Pour : 19	
Contre : 0	Représentés : Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS, Luc SALLES par Marie-Aline EDO
Abstentions : 0	Présents non votants : Excusés : Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents :

Objet: Programme européen LEADER

1 - Evaluation

Le développement rural est soutenu par l'Europe à travers le « Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural » (FEADER). Un axe particulier du FEADER est dédié à la « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » (LEADER). Le Pays Haut Languedoc et Vignobles, en tant que Groupe d'Action Locale (GAL) a participé au programme LEADER 2007 - 2014 (GAL « Itinérance »), avec une stratégie ciblée sur le tourisme. Avec 136 dossiers soutenus pendant la période de 2007 à 2014, le GAL « Itinérance » a permis au territoire d'obtenir une dotation globale de 3 500 000 € de subventions, soit un montant moyen de 25,71 € par habitant. Cette contribution FEADER et celle du Département de l'Hérault ont permis la réalisation de presque 5 800 000 € d'investissement sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Pour **le programme LEADER de 2014 à 2020**, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a présenté sa candidature « Sites en valeur, sites en marchés » avec un projet de développement structuré autour de quatre axes stratégiques :

- Reconstituer les sites paysagers via un programme de diversification agricole,
- Encourager et accompagner la mise en scène des sites patrimoniaux,
- Développer une offre de loisirs thématiques autour des sites,
- Favoriser l'ouverture du territoire à de nouveaux marchés, à d'autres cultures et à d'autres modèles de développement.

Conformément aux engagements pris dans la mise en œuvre du programme de développement rural, il convient de mener une évaluation du programme LEADER arrivé à mi-parcours. Ce point a été validé lors du Comité syndical du 27 mars 2018.

Après appels d'offres portant sur un cahier des charges mettant en évidence les éléments évaluatifs, le Cabinet Fact Consultants a été retenu avec comme objectif de synthétiser et d'appréhender les données mesurables de la réalisation du programme de 2014 à 2017, avec une approche suivant trois axes thématiques :

Une **analyse quantitative** concernant les projets accompagnés, la classification des projets à travers différents ratios, les montages financiers validés, ...

Une **analyse qualitative** concernant le fonctionnement du GAL et son travail d'animation pour la mobilisation des acteurs, la gouvernance du programme et l'évaluation du respect des fondamentaux de LEADER et de sa valeur ajoutée, le fonctionnement,...

L'évaluation des forces et des faiblesses et **la formalisation des recommandations** pour ajuster, optimiser

et mettre en perspective la deuxième partie du programme.

Le rendu de l'évaluation a été présenté au Comité de programmation LEADER le 7 juin dernier.

« Ce bilan global à mi-parcours du programme LEADER du Pays Haut Languedoc et Vignobles est, sans aucun doute, très positif. Le programme LEADER a induit une véritable dynamique territoriale du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Il a permis de mobiliser de nombreux acteurs et d'élargir, d'une façon significative, le partenariat public - privé, point central du programme LEADER.

Les méthodes d'accompagnement des porteurs de projet et la gestion globale du programme par le GAL a bien renforcé l'approche ascendante, en partant du terrain pour le choix d'un ensemble cohérent de mesures adaptées aux enjeux identifiés sur leur territoire, tout en garantissant la cohérence avec les objectifs stratégiques du programme LEADER et les objectifs généraux du développement territorial du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

La programmation des projets réalisés entre décembre 2016 et juin 2018 a validé 48 projets et attribué 84 % de la dotation initiale FEADER et 99 % des dotations affectées aux quatre axes stratégiques ».

Le portefeuille des 47 projets, susceptibles d'être programmés dans la deuxième partie du programme LEADER, représente des besoins financiers correspondant à une dotation complémentaire FEADER de 1 154 764 €.

Cela implique la nécessité de négocier avec la Région Occitanie une dotation complémentaire plus importante que les 650 000 € fléchés dans la notification première, mais aussi de chercher à renforcer les contributions financières complémentaires des partenaires institutionnels (la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, les Communautés de communes, les services d'État), pour augmenter la capacité de financement du programme LEADER.

Suivant la maquette financière validée, la sélection des projets à programmer devrait être renforcée. Quelques préconisations ont été également évoquées pour des ajustements organisationnels et techniques qui peuvent permettre d'optimiser et de rationaliser la conduite du programme, tout en valorisant la démarche collective et coopérative du développement territorial.

Monsieur le Président remercie l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de cette évaluation et de l'autoriser à cosigner avec le Président du Comité de programmation LEADER un courrier de demande de dotation complémentaire auprès de l'autorité de gestion de 1 154 764 €.

2 - Synthèse des dysfonctionnements du service instructeur, dans la mise en œuvre du programme leader 2014-2020

Quatre ans et demi après le lancement officiel du programme LEADER le 1^{er} janvier 2014, de nombreux dysfonctionnements sont à déplorer, freinant la mise en œuvre du programme.

De ces points de blocage signalés lors du Comité de programmation, le GAL souhaiterait :

- L'instruction de ses dossiers au moins 15 jours avant les Comités de Programmation, sachant que les dossiers sont souvent déposés plusieurs mois avant les Comités et que le GAL ne compte que 2 comités par an.
- Des échanges téléphoniques du Service Instructeur avec le GAL lors de l'instruction des dossiers, afin que le GAL puisse répondre au plus vite aux attentes et/ou aux questions du Service Instructeur.
- Des règles de gestion claires et précises, stabilisées et recensées dans un « guide de gestion » et des outils de gestion (formulaire notamment) stabilisés, pratiques et adaptés à tous les porteurs de projet, et ne pas appliquer des règles de gestion apparues a posteriori de l'instruction des dossiers.
- L'émission des conventions LEADER et de tout avenant dès la transmission par le GAL au Service Instructeur du procès-verbal du Comité de Programmation.

A ce propos, lors du Comité de programmation du 26 juin dernier, le Président F. BOUTES a proposé qu'un courrier cosigné avec le Président du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles puisse être adressé à la Présidente de la Région en tant qu'autorité de gestion.

En conclusion,

- Monsieur le Président remercie l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de cette évaluation et de l'autoriser à cosigner avec le Président du Comité de programmation LEADER un courrier de demande de dotation complémentaire auprès de l'autorité de gestion de 1 154 764 €,
- Monsieur le Président remercie l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à cosigner avec le Président du GAL un courrier à destination de la Présidente de la Région pour l'alerter sur les freins de mise en œuvre du programme LEADER.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte de cette évaluation, autorise Monsieur le Président à cosigner avec le Président du Comité de programmation LEADER un courrier de demande de dotation complémentaire auprès de l'autorité de gestion de 1 154 764 €, l'autorise à cosigner avec le Président du GAL un courrier à destination de la Présidente de la Région pour l'alerter sur les freins de mise en œuvre du programme LEADER.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 juillet 2018.

Le Président,
Jean ARCAS

